

Pierre VUAGNAT  
Membre Délégué par l'E.M.A.P.  
1677, route de l'Ermitage

74200 - ARMOY

Tél. 50.71.65.75  
Fax 50.26.18.83

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
Bureau des Associations  
Place Beauveau

75008 - P A R I S

Armoys, le 29 Janvier 1994

DEMANDE DE RECONNAISSANCE "UTILITE PUBLIQUE"

-----  
Association Bénévole Loi 1901  
E.M.A.P. "Enfants, Monde, Aide, Partage" -  
-----

Monsieur le Secrétaire,

Par la présente je suis chargé de vous faire tenir les documents concernant la demande de reconnaissance d'UTILITE PUBLIQUE de l'Association référencée.

Conformément aux instructions relatives à cette requête, vous trouverez ci-joint :

- Les statuts de l'Association en 10 Exemplaires,
- 1 exemplaire du Journal Officiel,
- 1 exposé concernant le fonctionnement de l'Association,
- La liste des sociétaires de l'Association est reprise sur le compte-rendu, ainsi que la dénomination des membres du Bureau.  
Il en est de même en ce qui concerne les comptes-rendus financiers des trois derniers exercices.
- Il n'y a pas de budget prévisionnel, puisque l'approvisionnement du compte se fait par versement sur parrainage (les sommes étant reversées intégralement et immédiatement).
- L'Association ne détient aucun bien immobilier.
- Extrait de la délibération autorisant la reconnaissance d'UTILITE PUBLIQUE.

Au nom de l'Association E.M.A.P., je compte, Monsieur le Secrétaire, sur votre bienveillante et rapide intervention pour que ce dossier trouve son aboutissement dans les meilleurs délais.

Il est bien évident que je reste à votre entière disposition, pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Pour bon ordre, je vous remercie de bien vouloir me communiquer un récépissé relatif à la production de ce dossier.

Tout en vous priant d'accepter mes remerciements anticipés,

je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire, en l'expression de ma parfaite considération.

Pierre VUAGNAT.

